

TACHES

- Collaborer avec les assistants sociaux, et définir avec eux les objectifs de prise en charge et de suivi des bénéficiaires rencontrant des difficultés dans la recherche d'un logement.
- Imaginer avec les gérances de la place, des outils permettant de prévenir la perte du logement. Rencontrer les représentants des gérances, créer avec eux un partenariat, éviter les procédures d'expulsion.
- Créer des liens et des échanges réguliers avec les représentants des communes (Offices du logement, Services de la sécurité sociale) et définir des modes de collaboration.
- Travailler en collaboration avec les communes à l'encadrement des personnes occupant des appartements de dépannage et au maintien du parc des appartements de secours.
- Respecter le processus de communication mis en place avec les responsables communaux, afin que chaque partenaire puisse assumer ses responsabilités ou être informé sans tarder, dans les situations avec procédure d'expulsion.
- Soutenir les personnes à la recherche d'un logement, les accompagner dans leurs recherches, négocier si besoin avec l'office des poursuites, faire des demandes de fonds privés, les orienter sur une aide à la gestion, etc.
- Participer aux groupes de travail concernant la problématique logement (au niveau cantonal et communal)
- Connaître le travail développé par des fondations telles APOLLO à Vevey, CARITAS à Bienne, se renseigner sur ce qui a déjà été mis en place dans d'autres cantons.